

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de Saint Léger Dubosq,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° /2025 du /02/2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté du 01/06/2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juin 2024,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Territorial Principal de 2nde classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
AVOYNE Christelle	Adjoint Administratif Territorial	Avril 2025

Avancement au grade de :

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à *Dubosq* *St Léger*, le 23 avril 2025,
Le Maire, Thierry CAMBON

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Notifié le *23/04/2025*

Signature de l'agent :

Christelle Avoyné